

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
13e séance
tenue le
lundi 12 octobre 1992
à 15 heures
New York

COLLECTION
SEP 20 1993

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 13e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

puis : M. GUERRERO (Philippines)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

TEMOIGNAGE DE SYMPATHIE A L'OCCASION DU RECENT TREMBLEMENT DE TERRE EN EGYPTÉ

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT (suite)

- a) RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)
- b) APPLICATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.13
30 août 1993

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 20.

TEMOIGNAGE DE SYMPATHIE A L'OCCASION DU RECENT TREMBLEMENT DE TERRE EN EGYPTÉ

1. Le PRÉSIDENT, au nom de tous les membres de la Commission, exprime sa sympathie au Gouvernement égyptien à l'occasion du récent tremblement de terre qui s'est produit en Egypte.

2. Mme HASSAN (Egypte) remercie le Président et les délégations de leur témoignage de sympathie.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT (suite) (A/47/88-S/23563, A/47/225-S/23998, A/47/305-E/1992/96, A/47/312-S/24238, A/47/344, A/47/351-S/24357, A/47/356-S/24367, A/47/375-S/24429, A/47/437)

a) RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite) (A/47/363 et 397)

b) APPLICATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (A/47/270-E/1992/74)

3. M. LAOUARI (Algérie) dit que l'un des aspects les plus préoccupants de la situation mondiale réside dans la détérioration constante de la situation économique des pays en développement, particulièrement des pays africains, qui est aggravée par les tendances défavorables de l'économie mondiale et le caractère injuste et déséquilibré des relations économiques internationales. Les pays en développement continuent de souffrir d'un endettement extérieur écrasant, d'un net transfert de leurs ressources vers les pays développés, des difficultés d'accès aux marchés et de la détérioration persistante des cours des matières premières, qui hypothèquent sérieusement les réformes audacieuses et les stratégies de développement dans lesquelles nombre d'entre eux se sont engagés. A ces difficultés s'ajoutent les contraintes nées du ralentissement marqué de la croissance du commerce mondial, de la récession prolongée dans les pays développés et des besoins liés aux efforts d'intégration des pays d'Europe centrale et orientale dans l'économie mondiale.

4. Pour relever les défis auxquels fait face l'économie mondiale, la communauté internationale doit manifester une réelle volonté politique, qui lui permette de traiter les problèmes économiques de l'heure avec la même diligence et la même attention que celles dont elle a fait montre dans le règlement d'autres questions politiques internationales. La communauté internationale dans son ensemble, et les pays développés en particulier, doivent prendre les mesures qui s'imposent pour traduire rapidement dans les faits les engagements convenus. Ouvrir pour une plus grande concertation entre pays développés et pays en développement sur les politiques macro-économiques et d'ajustement structurel, élaborer des arrangements spécifiques pour réévaluer à leur juste mesure les prix des matières premières, trouver une solution globale et durable au problème de l'endettement extérieur, institutionnaliser un système commercial international ouvert, transparent et non discriminatoire : ce sont là autant

(M. Laouari, Algérie)

d'impératifs à même de favoriser la pleine intégration des économies des pays en développement dans l'économie mondiale.

5. Mais toute entreprise serait inefficace si elle ne reposait pas sur une assise financière solide et stable à la mesure des objectifs à atteindre. La délégation algérienne est convaincue que la proposition du Secrétaire général relative à la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement contribuera à la recherche de solutions novatrices aux problèmes les plus cruciaux auxquels la communauté internationale est confrontée.

6. Le système des Nations Unies se doit de jouer pleinement son rôle d'auxiliaire du développement dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques adoptées, en renforçant la coopération et la coordination interinstitutions. La restructuration du Secrétariat et des secteurs économique et social de l'ONU, la revitalisation du Conseil économique et social et la redynamisation des activités opérationnelles de développement devront tendre à renforcer le rôle et l'action du système des Nations Unies, à conférer à l'action multilatérale davantage de crédibilité et d'efficacité et à aiguïser davantage la prise de conscience et la volonté politique collective pour mieux affronter les défis du moment.

7. M. GOU MENNY (Ukraine) dit que le renforcement de la paix et de la sécurité est étroitement lié à l'élimination des menaces économiques, écologiques et autres menaces d'ordre non militaire existantes. L'adoption il y a deux ans de la Déclaration sur la coopération économique internationale a annoncé une nouvelle phase dans les activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. Malgré les rapides changements qui se produisent dans le monde, les principes énoncés dans cette Déclaration demeurent valables et adaptés aux processus qui ont cours actuellement en Ukraine. L'Ukraine est déterminée à mener à bien des réformes de marché et à mettre en place une économie ouverte à même de s'intégrer à l'économie mondiale; elle espère quitter la zone rouble et adopter une monnaie nationale convertible. Refusant d'affecter des sommes excessives au budget de la défense, l'Ukraine espère ainsi dégager des ressources intellectuelles, industrielles et naturelles pour les consacrer à la production.

8. Ayant un besoin urgent de ressources extérieures, l'Ukraine souhaite développer sa coopération avec les organisations financières internationales et s'efforce d'attirer des investissements, des technologies et des spécialistes. Une loi sur l'investissement étranger récemment adoptée prévoit des droits et des garanties pour les entreprises étrangères. La délégation ukrainienne est convaincue que l'Ukraine et d'autres pays en transition économique pourraient faire le meilleur usage d'investissements étrangers; les réformes économiques en cours dans ces pays fourniront une nouvelle source de financement et de technologies pour le monde en développement plus rapidement que tout autre type d'investissement. La mise en oeuvre de la Déclaration est étroitement liée à celle de la Stratégie internationale du développement.

9. La délégation ukrainienne souscrit à l'observation énoncée dans le rapport du Secrétaire général (A/47/270) selon laquelle l'intégration dans l'économie mondiale des pays d'Europe orientale et des républiques qui ont remplacé l'Union soviétique, ainsi que leur propre transformation, sera un processus long et difficile. Chaque pays doit compter avant tout sur ses propres forces pour

(M. Goumenny, Ukraine)

mener à bien ses réformes économiques; l'Ukraine, toutefois, apprécie grandement toutes les contributions extérieures venant à l'appui de ses efforts, comme celles qui peuvent lui être accordées dans le cadre du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. La délégation ukrainienne comprend très bien les observations formulées par les représentants du FMI et de la Banque mondiale, selon lesquelles l'octroi de crédits aux pays en transition ne doit pas se faire aux dépens des pays en développement. La réalisation des objectifs de la Stratégie internationale du développement dépend de l'existence de ressources additionnelles. Bien que les "dividendes de la paix" se fassent attendre, le désarmement doit devenir un puissant stimulant pour le développement en permettant à la fois de créer le climat politique nécessaire et de dégager des ressources financières et économiques. A cet égard, la délégation ukrainienne appuie l'élaboration d'un système fiable pour la prévention des conflits militaires sur la base de la Charte des Nations Unies. Pour conclure, elle souligne qu'il importe de ne pas répéter les erreurs passées en cherchant à régler tous les problèmes en même temps. Il faut au contraire s'employer à progresser dans les domaines où les chances de succès sont les meilleures.

10. Mme SABHA (Inde) dit que l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'entité universelle respectant le principe de l'égalité souveraine de ses Etats Membres, est l'instance indiquée pour fournir des orientations en ce qui concerne la coopération internationale pour le développement. Les relations complexes qui existent entre la paix, la sécurité et le développement imposent que l'on poursuive chacun de ces objectifs indépendamment.

11. La croissance économique présuppose un effort national énergique. Avec l'aide du Fonds monétaire international (FMI), une cinquantaine de pays en développement ont entrepris des programmes de stabilisation et d'appui et ont pris des mesures pour consolider leurs budgets, ajuster leurs taux de change, privatiser leurs entreprises publiques et libéraliser leurs systèmes commerciaux. Ils l'ont fait en pensant ainsi obtenir un accès plus large aux marchés mondiaux, aux courants de capitaux, à la technologie et aux ressources concessionnelles, et dans l'espoir que leur vulnérabilité croissante, conséquence de leur plus grande dépendance à l'égard de l'économie mondiale, serait atténuée par des taux de change et des taux d'intérêt plus prévisibles et des ajustements correspondants au niveau des balances internes et externes des pays développés. Malheureusement, ces espoirs ont été déçus.

12. La crise monétaire qui a récemment frappé l'Europe atteste le caractère toujours imprévisible et incertain des économies des pays industrialisés. Il y a plusieurs années, la délégation indienne avait présenté une résolution concernant la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les ressources financières pour le développement; il semble qu'il est temps aujourd'hui de revenir à cette idée, ou tout au moins de la reprendre sous la forme de la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement.

13. La stratégie de la dette reste insuffisante et ne tient pas compte des besoins en ressources des pays à faible revenu qui continuent d'honorer leurs obligations internationales au prix de lourds sacrifices. En outre, la plupart des pays sont encore loin de réaliser l'objectif fixé pour l'aide publique au

(Mme Sabha, Inde)

développement (APD) et les négociations relatives à la dixième reconstitution des ressources de l'IDA semblent être dans l'impasse.

14. Les plus graves problèmes restent d'ordre commercial. Le protectionnisme progresse dans les pays mêmes qui prônaient une libéralisation accrue des échanges dans les pays en développement. Les restrictions quantitatives, la législation antidumping, l'autolimitation des exportations et l'encadrement du commerce ont attaqué le multilatéralisme au profit de l'action unilatérale. La tendance croissante au régionalisme fait craindre un nouvel affaiblissement des principes du multilatéralisme. Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay sont bloquées et n'ont toujours pas débouché sur un accord équilibré.

15. La situation concernant le transfert de connaissances scientifiques, de savoir-faire, de technologies et de compétences en direction des pays en développement est peu encourageante. A force de vouloir protéger à tout prix les droits de propriété intellectuelle, on risque d'étouffer l'innovation au lieu de la stimuler, surtout si l'on ignore la politique et les besoins de développement des pays en développement. D'autres considérations accessoires, de même, sont mises en avant pour refuser de transférer des technologies qui pourraient permettre des gains de productivité notables.

16. La tentative visant à faire dépendre l'assistance économique internationale des indicateurs économiques et sociaux est particulièrement inquiétante. Une nouvelle impulsion politique est nécessaire dans ce domaine et la délégation indienne espère que les débats qui auront lieu pendant la session en cours de l'Assemblée générale assureront cette impulsion.

17. Mme YANG Yan Yi (Chine) dit que, à cause de la récession des pays industrialisés et de la mauvaise coordination des politiques macro-économiques, la mise en oeuvre de la Déclaration sur la coopération économique internationale et de la Stratégie internationale du développement est décevante. Les négociations d'Uruguay n'ont toujours pas abouti à un accord équilibré, les pays en développement n'ont pas davantage accès aux marchés et un grand nombre de pays développés n'ont pas encore atteint l'objectif de 0,7 % du PNB fixé pour l'APD. Le problème de la dette extérieure n'a pas trouvé de solution durable et globale et les engagements pris en ce qui concerne l'octroi de ressources financières et le transfert de technologie pour l'environnement ne sont pas respectés. La communauté internationale se doit de soutenir énergiquement les efforts des pays en développement en créant un environnement économique international favorable. La délégation chinoise espère donc que les pays développés réduiront le protectionnisme commercial et accroîtront leurs flux financiers et leurs transferts de technologie vers les pays en développement, et qu'ils tiendront pleinement compte des intérêts de ces pays en renforçant la coordination de leurs politiques macro-économiques. Les ressources des institutions financières multilatérales doivent être sensiblement augmentées pour faire face aux besoins des pays en développement. La Chine continuera de développer ses échanges avec les autres pays dans les domaines du commerce, de la science et de la technique. En avril, elle a accueilli la quarante-huitième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui a beaucoup contribué à approfondir la coopération économique dans la région.

18. M. HERRERA (Guatemala), intervenant également au nom des délégations du Costa Rica, d'El Salvador, du Nicaragua et de Panama, dit que l'environnement économique international n'a pas favorisé la croissance et le développement dans les pays en développement. Les pays développés continuent de subventionner leur agriculture et ils n'ont pas respecté l'engagement qu'ils avaient pris de renoncer aux mesures protectionnistes et de les démanteler. Les pays en développement ont de plus en plus de mal à trouver des débouchés pour leurs exportations sur les marchés mondiaux. Les prix de deux des principaux produits d'exportation d'Amérique centrale, le café et les bananes, sont extrêmement faibles et sont affectés par de sévères mesures de contingentement et les abus de certains intermédiaires.

19. Conformément à la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, les pays d'Amérique centrale ont entrepris des réformes économiques qui encouragent le recours aux forces du marché, l'entreprise et les privatisations. Ils se sont également efforcés de coordonner leurs politiques monétaires et budgétaires. Dans le cadre du Plan d'action économique pour l'Amérique centrale (PAECA), ils ont engagé un processus de relance et de croissance économique. Mais ils ont besoin de ressources financières supplémentaires pour mener à bien ce vaste projet.

20. Les pays d'Amérique centrale ont entrepris un programme énergique pour promouvoir les exportations traditionnelles et non traditionnelles de la région et accroître les investissements étrangers dans le but d'améliorer la situation économique et sociale de leur population. Ils sont en outre devenus membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et s'acquittent des obligations qui leur incombent à cet égard. Certains aspects du PAECA sont couverts par le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale, mais les pays de la région doivent résoudre leurs principaux problèmes sociaux et économiques afin de consolider la démocratie et d'assurer une paix stable et durable.

21. Les priorités énoncées dans la Stratégie internationale du développement et dans la Déclaration sur la coopération économique internationale restent valables et il importe de rechercher les solutions négociées appropriées dans le cadre de l'ONU. Il convient en particulier de s'attacher à éliminer la pauvreté en Amérique centrale et à apporter une assistance aux personnes déplacées, rapatriées et réfugiées. Il faut accroître le niveau d'instruction dans certains pays de la région de façon à mieux utiliser les ressources humaines, notamment dans les régions rurales et parmi les femmes et les enfants.

22. Si la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dans son ensemble a connu une croissance économique en hausse, le produit intérieur brut (PIB) par habitant est tombé en-deçà de son niveau de 1980. Les recettes d'exportation ont stagné et commencent même à diminuer tandis que les importations ont augmenté du fait de la reprise économique et de la libéralisation des échanges; ces tendances risquent d'avoir de très graves répercussions si moins d'une relance de la croissance économique et d'une libéralisation des échanges internationaux qui permettraient d'assurer des prix justes et rémunérateurs pour les exportations des pays en développement.

23. Les pays riches et les pays pauvres doivent les uns et les autres renouveler leurs engagements et réaffirmer leur volonté politique de mettre en

(M. Herrera, Guatemala)

oeuvre une coopération économique internationale conformément à la Charte des Nations Unies. La communauté internationale doit reconnaître que seule une accélération de la croissance économique permettra de réduire les taux élevés de chômage actuels. Mais la croissance économique ne saurait se mesurer par le seul produit national brut. Une croissance économique et un développement axés sur l'être humain doivent tenir compte de ce qui est produit, de la manière dont cela est produit et du coût social et environnemental de la production. Les pays d'Amérique centrale se sont efforcés d'inclure l'aspect social du développement dans leur action visant à promouvoir une croissance économique soutenue. Ils sont convaincus que la coopération internationale doit tenir compte de la participation populaire pour que l'ensemble de la population puisse bénéficier du développement et le contrôler.

24. M. KRASAVCHENKO (Fédération de Russie) dit que, alors que les pays en transition économique sont en train de s'intégrer progressivement à l'économie mondiale, sa délégation a de très fortes réserves quant à l'intensification de ce processus. La Russie connaît, au niveau de son système économique, de sa structure sociale et de ses institutions politiques, de profondes transformations qui lui permettront d'occuper dans la communauté mondiale la place d'une grande puissance. Elle n'y parviendra qu'en passant véritablement à l'économie de marché, ce qui suppose la libéralisation de l'économie, la privatisation de la propriété étatique, la réforme structurelle de l'économie, y compris sa démilitarisation et son adaptation à la demande des consommateurs, la création de conditions de marché et une politique sociale active.

25. Pour réaliser ces objectifs, le Gouvernement russe a proposé une réforme en trois grandes étapes, chacune avec ses priorités : développement en situation de crise et stabilisation financière; relèvement de l'économie nationale et nouvelle répartition entre le secteur public et le secteur privé; et essor économique et restructuration de l'économie. La réforme devrait être menée à bien dans son intégralité en 1997. Parmi les autres objectifs visés, on peut citer l'abolition totale des restrictions quantitatives concernant les échanges extérieurs; l'alignement progressif des prix nationaux sur les prix mondiaux; l'abaissement des droits d'exportation et l'introduction d'un tarif unique pour les importations; le soutien des exportations et l'élargissement des marchés; et le passage à un rouble convertible, d'abord pour les opérations courantes puis pour les opérations de capitaux. Ce dernier objectif sera un facteur déterminant pour l'intégration de l'économie russe à l'économie mondiale. Au lieu de compter sur l'exportation continue de combustibles et de matières premières, le Gouvernement russe préfère développer l'industrie manufacturière. Pour attirer les investissements étrangers, il s'efforce de garantir les droits de propriété, d'assurer la convertibilité du rouble, de ratifier les accords internationaux relatifs à la protection mutuelle des investissements et d'abaisser à 30 % le taux d'imposition maximal sur les revenus individuels. Les investisseurs étrangers se verront accorder des privilèges destinés à réduire le risque de perte en capital et à leur permettre de déduire de leurs impôts leurs pertes d'exploitation initiales et de bénéficier pendant toute la durée du contrat du régime fiscal en vigueur au moment de la conclusion de ce contrat.

26. La réforme s'est engagée dans des conditions particulièrement défavorables et les résultats des neuf premiers mois ne sont guère encourageants. Les prix ont augmenté plus fortement que prévu. Il n'a pas été possible de stabiliser le taux de change du rouble et la production a continué de chuter. Quelques

(M. Krasavchenko, Fédération de Russie)

progrès ont été réalisés, toutefois, dans la voie d'une stabilisation du marché. Le système financier a pu être sauvé et l'hyperinflation évitée. La confiance de la communauté internationale et des partenaires étrangers s'est maintenue, le niveau de l'activité économique a augmenté et la population s'habitue peu à peu au nouveau système. Mais surtout, il n'y a pas de retour en arrière sur les plans économique, social ou politique. La Russie s'emploie à édifier un Etat démocratique prospère et ses efforts méritent l'appui de la communauté internationale.

27. M. BABAI (République islamique d'Iran) dit que, à l'échelon national, les pays en développement ont fait de leur mieux pour respecter les engagements et appliquer les politiques convenus dans la Stratégie internationale du développement et dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, entreprenant des réformes audacieuses pour libéraliser leur économie, encourager le secteur privé, mener une politique monétaire et budgétaire rigoureuse, éliminer la pauvreté et mettre en valeur leurs ressources humaines. Or, malgré toutes ces mesures, croissance économique soutenue et développement demeurent hors de portée.

28. Les obstacles ne sont pas tous internes. Dans la situation internationale défavorable actuelle, marquée par un protectionnisme accru et de plus fortes barrières tarifaires, des taux d'intérêt à long terme élevés, un endettement persistant et la rareté des ressources financières, la poursuite des réformes économiques dans les pays en développement sera, sinon impossible, du moins extrêmement difficile. C'est ainsi, par exemple, que la demande de ressources financières additionnelles pour assurer l'application effective de la Stratégie internationale du développement est restée jusqu'à présent sans réponse. Les pays développés ont en outre refusé de jouer leur rôle dans l'application des Accords. Il leur incombe de redresser leurs déficits budgétaires, d'abaisser les taux d'intérêt réels à long terme, de stabiliser les taux de change des principales monnaies, et de favoriser l'accès des pays en développement à leurs marchés, leurs ressources financières et leur technologie. Pour faciliter et accélérer l'application de la Déclaration et de la Stratégie, ces problèmes extérieurs doivent être réglés comme il convient.

29. La délégation iranienne rejette énergiquement l'idée selon laquelle la guerre du Golfe, la récession des pays développés à économie de marché et la dissolution de l'Union soviétique seraient les principaux responsables de l'absence de progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et de la Stratégie. En fait, c'est le manque d'enthousiasme et de volonté politique des pays développés à réaliser les objectifs convenus qu'il faut mettre en cause. Certains pays développés sont victimes de l'idée erronée selon laquelle, en économie, tout ce qui avantage les pays en développement leur serait à eux-mêmes néfaste. Tant qu'ils persisteront dans cette erreur, les chances de progresser dans l'application des accords resteront minces.

30. Malgré les nombreux changements, profonds et sans précédent, intervenus depuis l'adoption de la Stratégie et de la Déclaration, les principales hypothèses sur lesquelles reposent ces deux documents restent entièrement valables. La mise en oeuvre des accords se traduirait par une transformation notable de l'économie internationale et contribuerait grandement à éliminer la pauvreté et la faim, mettre en valeur les ressources humaines, maîtriser la

(M. Babai, Rép. islamique d'Iran)

croissance démographique et assurer un développement durable dans tous les pays. Il faut souhaiter que les approches à courte vue, qui ne peuvent mener qu'à des réalisations de courte durée, seront remplacées par des perspectives de grande envergure, qui déboucheront sur des résultats durables.

31. M. MOMEN (Bangladesh) dit que les événements qui se sont produits depuis l'adoption de la Stratégie et de la Déclaration ont compromis les chances d'application de ces documents. Les années 90 se trouvent être une décennie non pas de développement mais de transition. Il faut donc réaffirmer les engagements pris et les traduire en mesures concrètes afin d'assurer que cette transition débouche sur la réalisation des objectifs envisagés dans la Stratégie et dans la Déclaration.

32. Le fonctionnement des économies des pays développés et des pays en développement au cours des 21 derniers mois n'incite pas à l'optimisme. Alors que la Stratégie avait souligné la nécessité de mobiliser des ressources financières additionnelles pour le développement, ces ressources restent rares. En outre, les négociations d'Uruguay sont toujours dans l'impasse, les dividendes de la paix se font attendre, l'endettement extérieur reste un sérieux problème et le commerce international est menacé par la résurgence du protectionnisme et la détérioration des termes de l'échange.

33. La Stratégie soulignait la nécessité de réformes économiques internes, et la plupart des pays en développement, dont le Bangladesh, ont donc entrepris des réformes de grande ampleur à un prix social et politique considérable. Mais ces efforts n'ont pas porté leurs fruits, en grande partie à cause d'un environnement extérieur défavorable. Les partenaires de développement n'ont pu, dans l'ensemble, les soutenir par des mesures suffisantes. La réalisation des objectifs prioritaires s'est heurtée à de sérieuses contraintes au niveau des ressources. Bien que l'on reconnaisse de plus en plus que la relance de la croissance économique et du développement est directement liée à la protection de l'environnement, le montant des ressources nécessaires pour appliquer le programme Action 21 reste très supérieur au montant des ressources actuellement disponibles.

34. Le rapport du Secrétaire général (A/47/397) prévoit pour 1992 des taux de croissance par habitant négligeables ou négatifs pour un grand nombre de pays classés parmi les moins avancés; en outre, l'augmentation du nombre des pays faisant partie de cette catégorie limite encore davantage les ressources disponibles pour l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90. Il est de la plus haute importance pour l'application générale de la Stratégie et de la Déclaration d'octroyer aux 47 pays les moins avancés des ressources accrues à des conditions de faveur et d'élaborer une stratégie internationale de la dette appropriée.

35. Pour une prompte mise en oeuvre de la Stratégie, la délégation iranienne estime particulièrement important : de réaliser les objectifs fixés pour l'aide publique au développement, notamment en ce qui concerne les pays les moins avancés; d'accroître substantiellement, en termes réels, le montant des ressources de l'IDA à l'occasion du dixième exercice de reconstitution; de libéraliser les échanges dans tous les pays et de stabiliser les prix des matières premières; de coordonner les politiques macro-économiques au niveau mondial et, en particulier, de réformer le système monétaire et financier

(M. Momen, Bangladesh)

international; de parvenir à une conclusion rapide et équilibrée des négociations d'Uruguay; d'assortir les politiques d'ajustement structurel d'un filet de sécurité suffisant sur le plan social; d'adopter une stratégie internationale de la dette plus pragmatique; de transférer des techniques rationnelles du point de vue de l'environnement à des conditions de faveur; de prendre des engagements de dépenses concrets au titre de programmes de développement durable; de mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles pour la mise en valeur des ressources humaines; et de relancer le dialogue Nord-Sud. La communauté internationale doit redoubler d'efforts en vue de réaliser les objectifs de la Stratégie.

36. M. ELSIDDIG (Soudan), intervenant dans le cadre de son droit de réponse, dit que le représentant du Royaume-Uni, dans une déclaration faite à la séance précédente au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres au sujet de la détérioration de la situation en Somalie, a exprimé également sa préoccupation en ce qui concerne la situation au Soudan. Le Soudan est une ancienne colonie britannique. Depuis son indépendance en 1956, il n'a cessé de subir les conséquences de la politique de la puissance coloniale consistant à "diviser pour régner", qui interdisait à la population de se déplacer librement entre le nord et le sud du pays dans le but de créer un climat d'hostilité. Les gouvernements successifs ont essayé de résoudre le problème, dernièrement dans le cadre des négociations présidées par le Président du Nigéria.

37. La délégation soudanaise tient à souligner premièrement que le problème de sécurité au Soudan est sur le point d'être réglé grâce au dialogue engagé entre les parties. Deuxièmement, le problème de sécurité qui existe au Soudan est un problème qui se pose dans de nombreux pays du monde; c'est un problème interne que le gouvernement fait de son mieux pour résoudre. Troisièmement, la délégation soudanaise rejette toute tentative visant à lier les problèmes somalien et soudanais : plus de 90 % du territoire soudanais se trouve sous le contrôle gouvernemental. Le Gouvernement soudanais cherche par tous les moyens pacifiques à remédier à ses problèmes et, en coopération avec ses amis dans la région, fait tout ce qu'il peut pour régler les problèmes de la Corne de l'Afrique, jouant un rôle essentiel à cet égard. Les inquiétudes du représentant du Royaume-Uni n'auront donc bientôt plus raison d'être.

38. Des récents rapports de la Banque mondiale confirment que l'économie du Soudan est solide. Le Soudan possède suffisamment de terre et d'eau pour venir à bout de la famine et de la malnutrition avec l'aide des pays développés. Le débat sur le Soudan devrait donc plutôt porter sur les problèmes économiques du pays et sur l'assistance dont il aurait besoin.

39. M. OSSA (Directeur de la Division des politiques et de l'analyse en matière de développement du Département du développement économique et social), répondant aux préoccupations exprimées au cours du débat par les délégations, dit qu'un grand nombre de délégations semblent d'accord avec le Secrétariat pour penser que les orientations et les politiques convenues dans la Déclaration et dans la Stratégie restent valables. La huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ont réaffirmé les principes directeurs et les politiques énoncés dans la Déclaration et dans la

(M. Ossa)

Stratégie. La question des priorités se pose néanmoins. A cet égard, M. Ossa appelle l'attention sur le document E/1992/INF/8, qui énumère les domaines où l'action internationale doit s'exercer en priorité et détaille les mesures qu'il faudrait prendre pour relancer la croissance de l'économie mondiale, améliorer l'environnement politique international, faciliter le développement des pays en développement et accélérer le processus d'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale.

La séance est levée à 17 h 20.